

**Design et contrefaçon :
une nouvelle étude de l'EUIPO confirme ce
que l'UNIFAB alerte depuis des années**

Selon une étude réalisée et dévoilée, aujourd'hui, par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) auprès des consommateurs européens, le design est devenu un critère d'achat central, et par conséquent, une cible de choix pour les contrefacteurs. L'UNIFAB, félicite cette initiative et prend acte de ces résultats en appelant à renforcer la protection des créateurs européens.

Le design, un enjeu économique et une cible pour la contrefaçon

Les chiffres de l'EUIPO sont clairs : **72 % des consommateurs européens considèrent le design comme un facteur important** dans leurs décisions d'achat. **En France, cette proportion atteint 76 %.** Les jeunes adultes (**18-24 ans**) sont encore plus sensibles au design : **80 % d'entre eux en font un critère déterminant.** **73 % des Européens se disent prêts à payer davantage pour un produit mieux conçu.**

Cette valorisation croissante du design a une contrepartie directe : elle attise l'appétit des réseaux de contrefaçon. Les secteurs où le design est au cœur de l'offre, mode, maroquinerie, ameublement, bijouterie, sont précisément ceux qui subissent les préjudices les plus lourds.

Des pertes massives pour les entreprises françaises et européennes

Les estimations de l'EUIPO illustrent l'ampleur des dommages causés par la contrefaçon dans les secteurs du design :

- **12 milliards d'euros de pertes annuelles dans le seul secteur de la mode et de l'habillement au niveau européen ;**
- **2,7 milliards d'euros de manque à gagner chaque année pour les industries de la maroquinerie, de la bijouterie et de l'horlogerie dans l'UE ;**
- **En France, 1,72 milliard d'euros de pertes dans le secteur de l'habillement et 354 millions d'euros pour la maroquinerie, la bijouterie et l'horlogerie.**

Ces secteurs **emploient environ 28 millions de personnes dans l'UE**, représentent 13 % de l'emploi européen et contribuent à **plus de 16 % du PIB de l'Union**. La contrefaçon n'est pas un délit mineur : elle érode des pans entiers de notre tissu industriel, détruit des emplois qualifiés et pénalise en premier lieu les PME, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour défendre leurs créations.

Un contexte aggravé par l'essor du commerce en ligne

Cette enquête, souligne également un phénomène que l'UNIFAB observe sur le terrain : la contrefaçon se banalise, notamment chez les jeunes consommateurs. Environ **13 % des Européens déclarent avoir intentionnellement acheté un produit contrefaisant, un chiffre qui monte à 26 % chez les 15-24 ans**. L'expansion du commerce électronique et l'influence des plateformes de réseaux sociaux jouent un rôle déterminant dans cette normalisation.

Au-delà du préjudice économique, les faux produits exposent les consommateurs à de réels risques sanitaires et sécuritaires, ne respectant pas les normes en vigueur. Leur commercialisation finance par ailleurs des organisations criminelles.

La protection du design, un impératif pour la compétitivité européenne

L'UNIFAB salue les travaux de l'EUIPO en matière de protection des dessins et modèles, ainsi que les récentes réformes législatives qui ont simplifié les procédures d'enregistrement et réduit les coûts pour les entreprises. Une protection efficace des créations, qu'elle passe par l'enregistrement des dessins ou modèles, le renforcement des contrôles douaniers ou la lutte contre la contrefaçon en ligne, est la condition d'une innovation durable et d'une compétitivité réelle des entreprises européennes sur le marché mondial.

L'UNIFAB rappelle que la France dispose d'un arsenal juridique solide pour protéger la propriété intellectuelle. Encore faut-il que les peines soient appliquées, que les consommateurs soient informés des risques liés aux achats de contrefaçons, et que les pouvoirs publics maintiennent un niveau d'exigence élevé dans la lutte contre ce fléau.

« Le design est l'une des expressions les plus visibles de la créativité européenne. Le protéger, c'est défendre notre industrie, nos emplois et la confiance des consommateurs. »

Déclare Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice Générale de l'UNIFAB

[Télécharger le média kit _ ICJ](#)

Contact presse :

Régis Messali - rmessali@unifab.com -01 56 26 14 07 - 06 16 89 00 81